



**eau
seine
NORMANDIE**

Comité de bassin

AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE

Direction territoriale Seine-Amont

FORUM DES ACTEURS DE L'EAU EN SEINE AMONT

5 JUIN 2018



ORDRE DU JOUR

Ouverture du forum

- Etienne HENRIOT, Président de la commission territoriale Seine-Amont
- François SAUVADET, Président du comité de bassin Seine-Normandie et Président du conseil départemental de Côte-d'Or

Présentation du 11^e programme

- Amélie RENAUD, Directrice du Programme et des Interventions, AESN

Présentation de l'organisation des Assises de l'eau

- Francis SCHNEIDER, Directeur territorial Seine-Amont, AESN
- Florence LAUBIER, Directrice adjointe, DREAL Bourgogne-Franche-Comté

Table ronde autour de 4 questions clés des Assises de l'eau

1. *Caractérisation de la performance technique des services d'eau et d'assainissement*
2. *Le prix de l'eau*
3. *L'Ingénierie financière appliquée aux opérations de renouvellement des réseaux*
4. *La solidarité de bassin envers les territoires ruraux*

Avec :

- Michèle CROUZET, députée de la 3^e circonscription de l'Yonne et conseillère départementale
- Nicolas JUILLET, Président du Syndicat départemental des eaux de l'Aube (SDDEA)
- Marie-Dominique MONBRUN, Directrice Générale Adjointe, AESN
- Gilles de MONTALEMBERT, Président, SESAM (Syndicat des eaux, des services et de l'assainissement du Morvan)
- François SAUVADET, Président du comité de bassin Seine-Normandie et Président du conseil départemental de Côte-d'Or

Clôture du forum

- Etienne HENRIOT, Président de la commission territoriale du sous-bassin Seine-amont

Ouverture du Forum

Etienne HENRIOT, Président de la COMITER Seine-Amont, remercie les participants de leur présence. 160 inscriptions ont été enregistrées pour ce forum. Les sujets à l'ordre du jour intéressent en effet tous les acteurs de l'eau, qui sont, autant que l'AESN et le comité de bassin, concernés par les décisions récentes du gouvernement. Ce forum s'inscrit dans une série de réunions analogues sur le bassin. Etienne HENRIOT souligne l'importance, au-delà des présentations qui seront proposées, du dialogue avec l'assemblée, qui disposera de temps de questions et de débats. Ne pouvant pas citer tous les participants, il remercie particulièrement de leur présence François SAUVADET, Président du comité de bassin, Michèle CROUZET, députée de l'Yonne, Nicolas JUILLET, Président de la Commission Permanente des Programmes et de la Prospective (C3P), et Amélie RENAUD, Directrice du Programme et des Interventions de l'AESN. Il présente l'ordre du jour et le déroulé du forum.

François SAUVADET, Président du comité de bassin Seine-Normandie, remercie Etienne HENRIOT de son accueil et les participants de leur présence. La préparation des Assises de l'eau est un moment clé du débat public, dans un contexte qui s'annonce orageux. Le 11^e programme engagera les acteurs de l'eau pour les six prochaines années, dans un contexte budgétaire et une évolution du champ des responsabilités qui interrogent. Les effets du changement climatique sont désormais incontestés, en particulier dans un bassin caractérisé par un fleuve lent. Le comité de bassin a travaillé avec des experts sur le scénario le plus plausible et ses conséquences, notamment des problématiques en matière de ressources en eau et d'inondations, qui ont touché en 2017 le Loing mais pourraient tout à fait concerner Paris. Il convient donc de prendre le problème à bras-le-corps.

Le gouvernement demande aux Assises de l'eau de traiter prioritairement les problèmes d'eau et d'assainissement, c'est-à-dire des réseaux. En moyenne, un litre d'eau produit sur cinq s'échappe, en particulier en milieu rural. Ce dernier a besoin de solidarité pour supporter la charge qui s'impose à lui car, s'il lui a été reproché de ne pas avoir consenti les efforts nécessaires, il est à noter que les fonds de renouvellement sont arrivés tardivement et que la rapport entre le kilométrage de canalisations et la population desservie est très défavorable. On sait également que les départements n'auront plus les ressources nécessaires pour appuyer ces investissements. François SAUVADET estime donc, comme il l'a indiqué au gouvernement, qu'un niveau d'aide suffisant est nécessaire pour déclencher les investissements et que la solidarité doit jouer. Lorsque le niveau de subventionnement était faible, les 10 M€ prévus n'étaient pas consommés. Quand il est passé à 50 %, l'enveloppe de 40 M€ l'a été.

Le fichier SISPEA, géré par l'agence française pour la biodiversité (AFB), est trop peu renseigné par les collectivités mais il fournit néanmoins un état des lieux des réseaux d'eau et d'assainissement. François SAUVADET souligne que le petit cycle ne peut pas être différencié du grand cycle. Il estime que l'écoute des territoires est indispensable et que le mouvement engagé de centralisation et de ponction de l'argent des agences de l'eau ne va pas dans le bon sens. Il se dit profondément attaché à la gestion par bassin, que le public ne connaît pas assez, sauf en cas de problème. Il invite donc les participants à parler des problèmes de l'eau autour d'eux, par exemple en conseil municipal. Les citoyens doivent s'approprier les enjeux. L'organisation est d'une grande complexité et il importe de simplifier l'accès à la connaissance de l'eau et de sa gestion. Malgré les critiques sur leur composition, les comités de bassin sont la seule instance où siège l'ensemble de la population française

sur une problématique donnée et François SAUVADET invite les territoires à s'approprier davantage ce Parlement de l'eau, chargé de répartir les moyens issus des redevances. Les agences de l'eau doivent également mieux communiquer sur les comités de bassin.

La France s'est fixée, en lien avec l'Union européenne, des objectifs sur le petit cycle et le grand cycle, dans son propre intérêt mais aussi dans celui de ses enfants. Elle a souscrit aux engagements de l'Union européenne. Dans un contexte de changement climatique et de baisse importante des niveaux d'étiage, les risques liés à la pollution seront accrus. François SAUVADET souscrit donc aux objectifs du gouvernement, tels qu'exprimés dans une lettre de Nicolas HULOT, ministre de la Transition écologique et solidaire. Toutefois, il constate que les moyens sont absents. Il invite donc à adapter les objectifs aux moyens alloués, pour ne créer ni désillusions ni tensions. Les agriculteurs, qui ont pourtant réalisé des efforts formidables, risquent de se retrouver de nouveau sur le banc des accusés, à cause de résultats insuffisants causés par l'absence de moyens. Les agences de l'eau doivent rendre des effectifs alors que leurs compétences sont accrues.

François SAUVADET réaffirme son attachement à l'inscription territoriale des agences de l'eau, qui consacrent aux investissements pluriannuels 700 M€ sur un budget global de 1 Md€, mais leur trésorerie suscite des appétits. Il a invité les députés à mieux écouter et, s'ils ont finalement renoncé à imposer un plafond mordant, ils ont décidé d'un prélèvement de 160 M€ pour la seule Agence Seine-Normandie, au bénéfice de l'Etat, de l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB), de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) et des Parcs nationaux. Cette ponction représente au total 600 M€ à 700 M€ de moins sur la durée du programme, soit une année de budget d'investissement, sans compter la baisse de la consommation d'eau espérée.

Une mobilisation est en cours pour sauver un modèle menacé de centralisation, et qui s'exporte pourtant partout dans le monde. François SAUVADET souligne que, pour sa part, il n'est pas persuadé que l'argent soit mieux géré au niveau central que local. Il proposera d'ailleurs aux participants de délibérer pour demander au gouvernement une adéquation entre objectifs et moyens et de cesser de prélever l'argent de l'eau.

François SAUVADET indique qu'il transmettra rapidement une note sur les enjeux et les conséquences directes prévisibles que cette situation aura sur l'accompagnement de la mutation agricole, la protection et la restauration des rivières. Il assume ses responsabilités et invite ceux qui créent cette situation à assumer les leurs et à ne pas accuser demain les comités de bassin, dont ils auront augmenté les responsabilités et diminué les moyens, de ne pas faire face. Il réaffirme son attachement à une territorialité de l'organisation.

Présentation du 11^e programme

Amélie RENAUD, Directrice du Programme et des Interventions, AESN, présente un bilan du 10^e programme d'intervention de l'agence et les principales propositions pour le 11^{ème}. A ce stade, elle souligne que ces propositions ne sont pas définitives car non encore validées par le comité de bassin et le conseil d'administration.

Le cadrage financier est marqué par une réduction des capacités d'intervention de l'agence de l'eau, suite à la baisse de certains taux de redevance, votée par le comité de bassin, et à l'augmentation des diverses contributions que doit verser l'AESN. Les priorités ont été fixées par courrier du ministre de la Transition écologique et solidaire et les thèmes d'action définis par le comité de bassin pour traduire opérationnellement ces objectifs. Pour répondre à la diminution de ses moyens financiers, la Commission permanente des Programmes et de la prospective (C3P) propose que l'agence de l'eau concentre ses moyens sur les actions à plus forte valeur environnementale, améliore l'effet levier de ses aides et en renforce la conditionnalité, réduise ses aides au fonctionnement et se concentre sur les investissements.

Amélie RENAUD détaille les propositions de la C3P pour chacun des thèmes d'action et évoque les conséquences du choix de concentrer les moyens de l'agence de l'eau sur les projets à plus forte valeur environnementale :

- limitation des aides à l'assainissement non collectif (ANC) aux seules zones à enjeu environnemental et sanitaire ;
- réduction du saupoudrage des moyens en imposant un seuil de 5 000 € aux projets aidés ;
- diminution de 80 % à 50 % des aides aux actions de communication ;
- fin des aides à l'acquisition de matériel zéro phyto, relevant désormais d'une obligation réglementaire ;
- limitation des aides à l'entretien des cours d'eau à hauteur de 20 % du montant du programme pluriannuel de restauration et d'entretien ;
- limitation de l'aide à la lutte contre les espèces évasives et envahissantes aux foyers émergents ;
- diminution de 100 % à 90 % du taux maximal pour les actions de restauration de la continuité écologique.

Amélie RENAUD présente le calendrier des débats sur le 11^e programme : discussions en commissions mixtes, C3P et conseil d'administration, réunions de présentation locales, débats en comité de bassin le 21 juin et le 9 octobre, avec une adoption espérée lors de cette dernière séance.

Amélie RENAUD précise que les demandes d'aides éligibles dans le cadre du 10^e programme seront recevables jusqu'au 28 septembre. Elle invite donc les maîtres d'ouvrage à les transmettre avant cette date.

Etienne HENRIOT confirme que la C3P a un calendrier très chargé pour élaborer le 11^e programme, dans un contexte de réduction des enveloppes.

Sophie PAJOT, chargée de communication à l'AESN, s'enquiert d'éventuelles questions sur la présentation du 11^e programme.

Michel MASSON, Président de la chambre d'agriculture du Loiret, s'inquiète de ne pas voir figurer le stockage de l'eau, qui lui semble indispensable, dans le 11^e programme. Tous les pays confrontés au manque d'eau y recourent et stockent pour les périodes de sécheresse une partie de l'eau lorsqu'elle est en excès, permettant ainsi à la population de s'alimenter et à l'économie de fonctionner. Par ailleurs, il se dit favorable à l'évolution en cours des pratiques agricoles mais souligne que, dans une économie internationale, la France ne joue pas avec les mêmes armes que ses concurrents. Il se félicite que l'agence de l'eau continue à aider l'agriculture biologique mais rappelle que celle-ci utilise aussi des produits phytosanitaires, 3 ou 4 fois plus dans l'arboriculture que l'agriculture conventionnelle.

Amélie RENAUD explique qu'elle a axé sa présentation synthétique sur les évolutions proposées entre les 10^e et 11^e programmes. Les actions de stockage de l'eau n'ont pas changé et resteraient finançables. Une mission de réexamen des règles de financement des revenus de substitution est en cours et l'AESN en attend les résultats.

François SAUVADET invite à la responsabilité quant à la création de ressources de substitution. Il rappelle avoir rendu visite aux agriculteurs du Loiret qui portent ce projet de récupération des eaux en période excédentaire et d'eaux de drainage pour les réutiliser en période d'étiage. Il est favorable à une telle idée de bon sens. Il évoque également son engagement pour la réserve de la Bassée, qui permettrait en plus de protéger Paris. Il souligne toutefois que les régions doivent s'impliquer sur le sujet et plaide auprès de la présidente de la région Bourgogne-Franche-Comté pour qu'elle crée une ligne en faveur de la création de réserves de substitution.

Abelardo ZAMORANO, Yonne Nature Environnement, France Nature Environnement, s'enquiert des évolutions du 11^e programme en cas d'impact accru des prélèvements de l'Etat après la loi de finances 2019 ou, au contraire, en cas d'arrêt de ces prélèvements. L'AESN dispose encore de ressources des années précédentes, mais ce ne sera apparemment plus le cas après 2019. Il rappelle que le comité de bassin ayant approuvé son plan d'adaptation au changement climatique, la priorité financière doit revenir aux changements profonds de pratiques et de système agricoles, plus qu'aux « bassines » pour l'irrigation, qui encouragent des cultures comme le maïs. Il rappelle les conséquences de la Politique agricole commune (PAC) et de sa révision prévue en 2020, et du libre accès aux marchés mondiaux depuis 1992-1993.

Etienne HENRIOT suggère de ne pas refaire la politique agricole pendant le Forum. Les retenues d'eau ne sont pas incompatibles avec une évolution des modèles agricoles. Dans l'Yonne, dont il préside la chambre d'agriculture, des agriculteurs biologiques en maraîchage créent des retenues d'eau parce qu'ils ont besoin d'un accès à l'eau toute l'année. Il invite donc à ne pas stigmatiser un modèle. L'idée est de ne pas lancer des actions excessives qui pourraient dérégler les systèmes mais d'agir intelligemment et de façon concertée, comme dans d'autres secteurs. Des discussions multilatérales doivent avoir lieu sur le territoire, avec des outils prévus dans le 11^e programme, et les agences de l'eau doivent soutenir des initiatives raisonnées qui prennent en compte le changement climatique, celui-ci concernant l'ensemble du territoire et du monde agricole. Cette responsabilité est partagée. Etienne HENRIOT suggère d'avancer ensemble et de trouver des adaptations aux évolutions climatiques pour que le milieu réponde aux attentes des citoyens et des acteurs économiques, ce qui n'est évidemment pas facile. Toutes les représentations de la société parviennent, en comité de bassin, à échanger et à examiner ce qu'il est possible d'entreprendre. Par ailleurs, Etienne HENRIOT doute que le Parlement revienne sur les

prélèvements décidés et confirme qu'il sera difficile de tenir des objectifs ambitieux s'ils s'accroissent.

Benoît DIGEON, président, SIVLO (futur EPAGE du Loing), s'inquiète en particulier des baisses des aides au fonctionnement, l'AESN étant un partenaire financier majeur des syndicats. Les syndicats s'adapteront sans se plaindre aux contraintes subies par l'agence de l'eau, comme ils le font aux contraintes du terrain, et comme communes, agglomérations, départements et régions s'adaptent aux décisions de l'Etat. Il suggère à l'AESN d'aider les syndicats à anticiper les modifications rapides et à trouver les variables d'ajustement. Assurer l'entretien d'une rivière est souvent une porte d'entrée chez les propriétaires, souvent rétifs, pour les persuader, sans se substituer à eux, d'entreprendre des travaux d'arasement d'un ouvrage pour favoriser la continuité écologique qu'exige la DCE. Il invite donc à ne pas brusquer les syndicats de rivière et à leur laisser le temps de suivre les préconisations de l'agence de l'eau.

Amélie RENAUD assure qu'elle est consciente des conséquences des baisses des crédits d'intervention pour les maîtres d'ouvrage et de l'importance de l'entretien pour l'état des milieux. La demande explicite, exprimée dans sa lettre par Nicolas HULOT, d'arrêter totalement les aides au fonctionnement n'a pas été suivie par la C3P, qui a préféré les réduire pour éviter l'effet couperet et les impacts trop brutaux pour les structures.

François SAUVADET remercie Benoît DIGEON pour son travail visant à fédérer le bassin du Loing. Revenant que les inquiétudes exprimées par M. DIGEON et les autres intervenants, il souhaite savoir si les COMITER demandent instamment au gouvernement de revenir sur sa ponction ou à l'AESN de se contenter de ce qui lui est donné ? Il propose à la COMITER de le mandater clairement pour expliquer au gouvernement le refus du prélèvement : qu'il y soit mis un terme, compte tenu des enjeux de l'eau et surtout de ne pas réinstaller le plafond mordant, avec son double effet négatif. Il annonce qu'il soumettra cette question à l'assemblée.

Etienne HENRIOT revient aux propos introductifs du Président SAUVADET. Les redevances augmentent mais une part ne fait que passer par l'AESN. Le gouvernement a formulé des messages sur l'augmentation de la redevance pour pollution diffuse (RPD), mais qui ne resterait aussi qu'en partie dans les caisses de l'agence de l'eau. Il est complexe de construire un budget avec ces annonces qui ne sont pas stabilisées.

Etienne HENRIOT rappelle que le 10^e programme est toujours en cours et invite les maîtres d'ouvrage à soumettre leurs demandes. Président de chambre, il constate la volonté de l'Agence de l'eau Seine-Normandie de soutenir l'agriculture biologique et de compenser la déficience d'autres intervenants, à la différence des autres bassins. Indépendamment de la responsabilité de l'AESN, le versement des aides enregistre beaucoup de retard et concerne aujourd'hui l'année 2016. Certains agriculteurs se trouvent en conséquence dans une situation de trésorerie compliquée mais l'agence de l'eau est intervenue pour que le dispositif soit mené à bien sur son territoire.

Présentation de l'organisation des Assises de l'eau

Sophie PAJOT, indique que les forums en cours sur le bassin visent à préparer la contribution officielle du comité de bassin Seine-Normandie aux Assises de l'eau, qui sera remise au ministère mi-juillet. Quatre sondages auront lieu pendant le forum sur les quatre thématiques de la table ronde à venir. Les participants pourront répondre sur leur téléphone portable aux questions qui leur seront envoyées. Pour vérifier le bon fonctionnement du système, elle lance une question test, qui porte sur la participation au déjeuner.

Florence LAUBIER, directrice adjointe, DREAL Bourgogne-Franche-Comté, présente la méthode et les objectifs des Assises de l'eau, qui auront lieu en deux temps. Le premier, d'avril à juillet, sera consacré au petit cycle et elle en décrit les enjeux et les outils (comité de pilotage et consultation). Le second sera dédié au grand cycle, d'août à novembre.

Francis SCHNEIDER, Directeur territorial Seine-Amont, AESN, présente le diagnostic préalable aux Assises de l'eau :

- pour l'eau potable, un faible renouvellement des ouvrages (170 ans), un bon état bactériologique, un rendement de 80 % et une connaissance du réseau, qui représente plus d'un million de kilomètres, satisfaisante dans les villes de plus de 10 000 habitants et très faible en zone rurale ;
- pour l'assainissement, un renouvellement encore plus faible (200 ans) des 337 000 km du réseau et une connaissance très réduite pour tous.

Francis SCHNEIDER présente une carte de l'indicateur de performance des services publics, qui montre une forte disparité au niveau national, Seine-Amont se trouvant dans une situation intermédiaire. Les prix moyens de l'eau et de l'assainissement s'élèvent à 2 €, soit environ 4 €/m³ au total au niveau national, contre 4,18 € pour la Seine-Normandie. Malgré les aides, l'essentiel du financement du renouvellement s'effectue par l'autofinancement des collectivités.

Francis SCHNEIDER présente SISPEA (Système d'information des services publics de l'eau et de l'assainissement), qui recueille depuis 2009 les informations sur l'eau et l'assainissement. Toutefois, seules 37 % des collectivités et des services publics fournissent les données, malgré l'obligation qui leur est faite.

Sophie PAJOT présente la première question posée aux participants : « *quel est selon vous le premier critère pour caractériser la performance technique des services de l'eau et de l'assainissement ?* ».

Guy MAHERAULT, vice-président, Yonne Nature Environnement, France Nature Environnement, se félicite que la présentation rappelle que l'eau est un service public. Le Président SAUVADET a invité les citoyens à s'impliquer mais le service de l'eau avec ses quatre compétences distinctes, est peu lisible. Le citoyen, usager mais aussi client, repère difficilement sur sa facture les compétences qu'il devrait connaître. Le point central semble être l'agence de bassin, qui collecte les redevances et saupoudre –selon les propos d'Amélie RENAUD– des aides à ceux qui les demandent. Mais quelle est la représentativité démocratique des différents collèges du comité de bassin ? Les consommateurs, qui paient le plus, y sont le moins représentés. Pour s'impliquer, les citoyens doivent se sentir représentés.

Guy MAHERAULT précise qu'il milite pour la prévention de la ressource et le rejet d'une eau de bonne qualité dans l'environnement à l'échelle du bassin versant. Les premières mises en conformité soutenues à des taux élevés, ont bénéficié à des collectivités initiées, où l'on retrouve des intérêts électoraux. Dans les zones qui ne bénéficiaient pas de cette représentativité, les financements ont été moindres. Le service public exige la qualité du service mais aussi l'équité.

Sophie PAJOT annonce que les tables rondes aborderont l'ensemble des problématiques évoquées.

Table ronde

Etienne HENRIOT présente les résultats du premier sondage et la réponse très largement majoritaire (à 73 %) : « *tous ces critères sont pertinents pour caractériser la performance des services d'eau potable et d'assainissement et il est difficile de les hiérarchiser* ». La deuxième réponse (16 %) porte sur les actions préventives, qui sont effectivement à privilégier au curatif. La troisième concerne le rendement des réseaux (8 %). « *Le déploiement de techniques alternatives pour réduire au maximum le volume d'eau traité dans les systèmes d'épuration d'eau potable* » arrive en dernière position.

Sophie PAJOT présente les intervenants et les invite à rejoindre la tribune.

❖ **Quel est selon vous le premier critère pour caractériser la performance technique des services de l'eau et de l'assainissement ?**

Sophie PAJOT demande comment l'AESN examine la performance technique des services de l'eau et comment elle envisage d'appuyer les collectivités pour qu'elles atteignent cet objectif.

Marie-Dominique MONBRUN évoque la clé d'examen des trois piliers du développement durable :

- environnemental : le bon état écologique des rivières et chimique des eaux souterraines et la préservation de la qualité des eaux potables pour éviter au maximum le traitement ;
- économique : la recherche de l'efficacité des services dans la durée ;
- et sociétal : la solidarité de la tarification de l'eau.

L'agence de l'eau tient particulièrement à la protection de la ressource, qui garantit l'avenir et exige une bonne connaissance des indices de performance. Pour que SISPEA soit bien rempli, il a été demandé à la C3P de l'inclure dans la conditionnalité des aides. Cette connaissance doit être partagée et la représentation des consommateurs au sein des instances de bassin est importante. Enfin, la performance exige une planification sur le long terme, car les réseaux perdurent une centaine d'années. L'incitativité des aides est l'outil principal de l'AESN. Le 10^e programme prévoyait ainsi des taux d'aide à l'adduction d'eau potable plus élevés pour les collectivités qui protègent leurs captages et agissent pour ne pas utiliser de produits phytosanitaires.

Sophie PAJOT interroge Gilles de MONTALEMBERT sur les indicateurs de performance d'un bon service de l'eau.

Gilles de MONTALEMBERT, estime qu'un bon service de l'eau repose, au jour le jour, sur les performances mais surtout sur l'acceptabilité sociale du syndicat sur son territoire, ce qui exige une taille suffisante (son syndicat, le SESAM, regroupera en 2019 une centaine de communes), et sa capacité à répondre aux demandes, en quantité et en qualité. La présence humaine est indispensable et un service de proximité est essentiel, au-delà des problèmes techniques posés par l'eau de surface, un réseau de 800 km pour une centaine de communes et un débit de moins de 2 m³/km/jour contre 40 m³/km/jour dans les villes. Le prix, plus élevé (3,40 €/m³ sans assainissement), est bien accepté car la contrainte d'amener l'eau à tous malgré un habitat très dispersé est comprise. Les performances techniques attendues concernent le rendement mais aussi la qualité sanitaire de l'eau, les habitants attendent une eau conforme à 100 %, bactériologiquement comme du point de vue des polluants. La protection de la ressource et la réduction des pollutions après assainissement

sont également des critères évidents.

Sophie PAJOT évoque la difficulté de maintenir la qualité du service à l'utilisateur lorsque le temps de séjour de l'eau dans les tuyaux est important.

Gilles de MONTALEMBERT confirme que l'eau reste parfois plus de 10 jours dans les canalisations, ce qui a des conséquences sanitaires et gustatives. Obtenir à tout moment une eau de qualité au robinet et des rejets traités a en effet un coût. L'acceptabilité est donc essentielle. Les citoyens se rendent compte que le syndicat a une réelle valeur ajoutée sur le territoire, en apportant non seulement l'eau mais aussi des services d'accueil et de maillage territorial, comme l'illustre le nom du SESAM.

Sophie PAJOT confirme le lien entre le prix de l'eau et la qualité de service. Avant de lancer les échanges avec la salle, elle donne lecture de la deuxième question : « *Qu'est-ce qui doit être financé selon vous par le prix de l'eau (facture d'eau potable), sachant qu'actuellement, ce prix s'élève en moyenne sur le bassin à 4,18 €/m³, soit 0,4 centime par litre, eau potable et assainissement compris ?* ».

Abelardo ZAMORANO observe que le terme « solidarité » s'inscrit en filigrane des débats des commissions mais n'est pas mentionné dans les trois réponses proposées. Les Assises de l'eau posent aussi la question du lien entre argent public et argent privé et font ressortir le problème de l'amortissement des investissements. Il souhaite savoir comment s'articulent les coopérations public/public avec l'agence de l'eau, qui est un outil de péréquation territoriale et temporelle. Qu'en est-il de l'idée de faire appel à des capitaux privés pour financer les gros investissements que nécessitent les installations ? Comment rattraper les collectivités en décrochage avec des agences de l'eau dont le rôle est remis en question ?

Marie-Dominique MONBRUN revient sur le prix de l'eau, dont 17 % correspondent à des redevances, recettes pour l'agence de l'eau qui les redistribue sous forme d'aide. Le reste du prix de l'eau concerne le coût des services d'adduction et d'assainissement. Un partenariat financier signifie que l'AESN finance sa part et que le consommateur d'eau ou d'autres collectivités (départements ou régions) aident les services d'eau et d'assainissement. L'ingénierie financière consiste à établir de tels partenariats pour rendre l'euro investi le plus efficient possible, dans le cadre des dispositions de la loi de finances. Les Assises de l'eau ont également pour objectif de faire surgir des propositions d'ingénierie financière. Doit-elle consister en des partenariats public/public, avec la Caisse des dépôts ou s'ouvrir à des fonds privés ? Elle sollicite toutes les idées sur ce thème.

Sophie PAJOT propose d'aborder les réponses au 2^{ème} sondage.

Etienne HENRIOT observe que les réponses sont encore une fois tranchées. La réponse majoritaire (62,3 %) est ambitieuse : « *un prix plus élevé que la situation actuelle permettant une gestion sécurisée de la qualité, avec un renouvellement régulier des installations, la protection de la ressource en eau pour l'avenir et un type d'assainissement le mieux adapté en limitant le recours à l'endettement* ». La réponse qui correspond le plus à la situation actuelle atteint 34,4 %.

❖ Quel est selon vous le « juste » prix de l'eau ?

Sophie PAJOT propose à François SAUVADET de réagir aux résultats et l'interroge sur ce que le prix de l'eau ne devrait pas financer et la manière d'apprécier un juste prix de l'eau.

François SAUVADET espère que les Assises se demanderont si l'eau doit financer l'ONCFS, les parcs nationaux et le budget de l'Etat. Il peut entendre que l'eau et la biodiversité sont indissociables mais l'articulation entre l'AFB et les agences de l'eau doit

être définie. Qui fixera le cap ? Quel sera leur rôle ? Les experts administratifs de l'Inspection générale des finances semblent reconnaître le rôle prééminent des agences de l'eau mais leur sort est en jeu, car d'aucuns envisagent une agence nationale. François SAUVADET pense au contraire nécessaire d'adapter les politiques aux réalités territoriales et hydrologiques, qui doivent être mieux connues. La connaissance du fonctionnement d'un bassin est centrale et les situations sont très diverses.

Le prix acceptable est celui que se fixe une société, en fonction du niveau de service attendu. Alimenter les toilettes avec de l'eau potable interroge. L'eau deviendra plus rare. François SAUVADET fait observer que les élus du comité de bassin sont aussi des consommateurs et témoigne qu'une vice-présidente s'y exprime très activement au nom des consommateurs. Il appelle à distinguer l'eau potable, dont la qualité doit être garantie et qui devrait être réservée à la boisson et aux usages corporels, et à inventer de nouvelles pratiques pour la consommation industrielle et agricole.

La création de ressources de proximité relève d'une approche préventive qui tient compte du fait que l'eau manquera dans le futur. Le renouvellement des tuyaux représente une mesure de court terme et, dans un contexte d'appauvrissement de la ressource, il convient de réfléchir à créer une économie de l'approvisionnement en eau, basée sur de nouveaux comportements, et solidaire.

L'eau est paradoxalement plus chère dans les villes que dans les territoires ruraux, où les enjeux sont pourtant les plus importants. François SAUVADET comprend la volonté du gouvernement d'adresser des signes au monde rural mais les investissements sont très lourds, tous les consommateurs les paient et ils doivent être pertinents et tenir compte du changement climatique. Il invite à se méfier des partenariats public-privé pour un service public et à ne pas renouveler l'expérience du très haut débit, où les acteurs économiques ont capté l'argent de la massification et délaissé les territoires ruraux les plus isolés. Qui investira dans ces zones ? L'eau est un service public, qui peut être géré par des entreprises privées. En revanche, les investissements fondamentaux doivent être confiés à la maîtrise d'ouvrage publique. Le privé ne mettra jamais la solidarité en œuvre.

Sophie PAJOT demande à Nicolas JUILLET comment il est possible de justifier les écarts de prix de l'eau dans l'Aube, qui s'échelonnent, hors assainissement, de 1 € à 3,50 € ?

Nicolas JUILLET explique ces écarts par les investissements réalisés au niveau local et par la capacité, ou non, de produire sur place de l'eau de qualité. Le droit à l'eau implique des tuyaux susceptibles de l'amener chez tous les habitants. La commune qui fait payer l'eau 3,50 € a remplacé son réseau à l'occasion d'une réfection des routes et a logiquement augmenté ses tarifs.

Nicolas JUILLET propose de rendre le remplissage de SISPEA obligatoire pour toutes les communes, y compris de moins de 3 500 habitants. Les problèmes d'eau doivent être traités collectivement au niveau d'un territoire et il invite à ne pas repousser les transferts de compétences prévus par la loi NOTRe à 2026. Les consommateurs sont prêts à payer plus cher s'ils savent pourquoi. Tout le monde pense spontanément que l'eau est trop onéreuse mais les élus doivent anticiper l'adaptation au changement climatique et réaliser des schémas directeurs d'alimentation en eau potable qui tiennent compte du cycle complet de l'eau et ne scindent pas « petit » et « grand » cycle. Un réseau s'installe pour 80 ou 100 ans.

Sophie PAJOT propose à Michèle CROUZET de se positionner sur cette idée du cycle unique de l'eau et sur le prix de l'eau.

Michèle CROUZET se félicite des exposés et échanges tenus jusqu'à présent, très éclairants pour les Assises de l'eau. La première étape porte en effet sur le petit cycle de

l'eau mais il est nécessaire que les deux cycles soient traités comme un tout.

Elle rappelle que tout le monde paie l'eau mais, qu'à la différence de l'énergie, l'eau n'est pas coupée lorsqu'on ne la paie pas et les factures impayées pèsent parfois sur le budget des communes. La question du prix de l'eau est donc en effet cruciale.

Le prix de l'eau doit prendre en considération son traitement, sa durabilité et son assainissement. L'eau est prélevée au grand cycle et y retourne après traitement ; or ces ressources sont fragiles. Dans le même temps la facture de l'eau ne diminuera pas mais elle ne doit pas dérapier. Il convient de respecter les échelles de la commune et de l'intercommunalité, qui offrant une vision plus large, peut permettre de diminuer le prix et favoriser une meilleure qualité de l'eau pour tous. Le tarif de l'eau dans les communes varie en fonction des investissements réalisés et peut devenir douloureux pour ceux qui n'en ont pas effectué. La commune du Havre a par exemple créé un seuil de précarité, à hauteur de 3 % du budget d'un ménage, au-delà duquel la communauté prend en charge le surplus de la facture.

Michèle CROUZET propose d'imaginer un prix de l'eau si ce n'est national mais au moins lié à des territoires plus importants. Les agences de l'eau investissent à la fois dans le petit cycle et dans le grand cycle et elle invite à prendre en compte le problème dans son ensemble.

Sophie PAJOT souhaite recueillir les questions et observations de la salle, mais elle donne auparavant lecture de la troisième question de sondage, à laquelle les participants peuvent d'ores et déjà répondre : « *Quel est selon vous le montage financier le mieux adapté aux opérations de renouvellement des réseaux ?* ».

Hervé RATON, responsable du pôle eau potable, agence technique départementale de l'Yonne, souscrit à l'idée d'obliger les collectivités à remplir SISPEA. Il regrette que la DDT n'aide plus les collectivités à le faire. Il entend pour la première fois une réflexion sur un prix national de l'eau et invite à au moins y réfléchir.

Nicolas JUILLET rappelle qu'il est nécessaire que la responsabilité soit locale et que les maîtres d'ouvrage restent impliqués. Il craint qu'un prix de l'eau national soit tiré vers le bas, quels que soient les coûts d'investissements et de fonctionnement. La solidarité doit s'exprimer au sein du bassin et, pour Seine-Normandie, Paris accepte ce devoir et joue un rôle dans les équipements du monde rural où il prélève de l'eau. Nicolas JUILLET précise qu'il a demandé à connaître le montant des redevances par agence de l'eau afin de vérifier que certaines ne demandent pas la solidarité des autres tout en minimisant leurs recettes. Une harmonisation des prix de l'eau autour d'une ressource commune ou d'un point de distribution serait en revanche, sans doute, une très bonne solution.

François SAUVADET indique qu'il a imposé dans son département un prix plancher de l'eau pour les communes qui demandent une aide, afin que la solidarité joue objectivement. Il soutient ce type de condition. Un prix de l'eau national signifierait la mort des agences, ce qui semble le contraire de ce qu'il convient de faire. Aucune solidarité n'est acceptable sans responsabilité. François SAUVADET se dit un fervent décentralisateur et estime que le territoire est l'échelle pertinente pour s'organiser et trouver un équilibre entre le prix d'une prestation et la protection d'une ressource publique. Il témoigne que Michèle CROUZET est une députée toujours aux côtés des agences de l'eau.

Sophie PAJOT se félicite que le forum permette de faire émerger de telles idées.

Michèle CROUZET note qu'elle ne faisait que lancer un débat. Elle est en effet une fervente défenseuse des agences de l'eau et estime que l'AESN réalise un très bon travail. Elle a

rencontré Nicolas HULOT sur la biodiversité, le fera encore sur la partie eau et persévèrera dans cette voie. Les acteurs locaux sont les premiers à pouvoir juger d'une situation locale mais, en termes de solidarité, la collectivité est-elle prête à financer le dernier mètre pour alimenter une personne isolée ? Jusqu'où va-t-elle ? Pour ne pas tomber dans les travers qu'a connus le très haut débit et alimenter chacun de façon saine et durable, la difficulté consiste à bien positionner le curseur des responsabilités et charges financières.

Jean MASSÉ, vice-président de la Fédération des eaux de Puisaye-Forterre, estime qu'il ne connaîtra jamais un prix unique de l'eau. Suite aux fusions obligatoires, la Fédération des eaux comprend désormais 100 communes, 2 500 km de réseau et 23 000 abonnés. Il est déjà difficile d'harmoniser les prix entre collectivités, qui s'échelonnent de 1,20 € à 2,70 €. Il ne s'agit pas uniquement de prendre l'eau et de la distribuer mais aussi de traiter tous les pesticides. A ce sujet, Jean MASSÉ espère que Madame la Députée a voté contre l'autorisation d'emploi du glyphosate, dont le consommateur paie les conséquences. Il témoigne du coût qu'a représenté et représente encore la protection d'un captage pour la collectivité car, pour ne pas laisser les agriculteurs faire n'importe quoi, il est encore nécessaire de les accompagner et d'aller plus loin. Tous les captages sont protégés au charbon actif mais cet investissement à long terme a un coût. Dans une région céréalière, il n'est pas possible de se contenter de puiser l'eau et de la distribuer. La Fédération a anticipé et sait comment agir et quels propos tenir en réunion publique. Jean MASSÉ estime que si ces missions sont correctement réalisées, il est impossible de distribuer de l'eau à 1 €/m³

Gilles de MONTALEMBERT note qu'il a rencontré les mêmes problèmes. Chaque territoire a son identité et la solidarité doit jouer. Il est possible d'y parvenir. L'agence de l'eau joue son rôle, y compris répartir l'argent de l'agglomération parisienne vers les territoires ruraux, qui consomment peu et pour lesquels les investissements sont onéreux. Car un rural éloigné a tout autant le droit d'avoir de l'eau que l'habitant d'une ville.

Sophie PAJOT propose de clore ce débat et présente les réponses à la troisième question.

Etienne HENRIOT constate qu'une réponse de bons sens est largement majoritaire (66,7 %) : « *un budget d'investissement courant par autofinancement sur fonds propres, abondé avec les subventions disponibles et un niveau modéré d'emprunt* ». « *Le recours ponctuel à l'emprunt avec les subventions disponibles pour réaliser une grande opération d'investissement en acceptant le vieillissement du réseau* » arrive en deuxième position. Et « *un budget comportant une provision financière pour faire face au coup par coup aux pannes rencontrées en acceptant le vieillissement du réseau* » rejoint la troisième place. Ce classement est peut-être dû à la mention d'une gestion « au coup par coup ».

❖ **Quel est selon vous le montage financier le mieux adapté aux opérations de renouvellement des réseaux ?**

Sophie PAJOT précise que le SDDEA est un acteur majeur du cycle complet de l'eau dans l'Aube, avec une ingénierie interne et une régie personnalisée et autonome financièrement.

Nicolas JUILLET présente un rappel historique sur le syndicat, qui a deux blocs de compétence, l'eau potable et l'assainissement collectif et non collectif au sein de la régie, et une partie syndicale sur la GEMAPI et la démoustication. Il couvre, suite aux transferts de compétences, 300 communes, dont Troyes, et 220 000 habitants, soit 70 % de la population du département. La gouvernance reste cependant locale, le syndicat étant mixte et ouvert à la carte, avec des entités territoriales fortes et une autonomie budgétaire et décisionnaire quant aux investissements et au prix de l'eau. Le niveau départemental a mutualisé les services supports d'ingénierie technique et financière, d'alarme et de suivi patrimonial des

réseaux, qui sont d'anciennetés diverses. Les entités locales de gestion peuvent s'appuyer sur ces services, sur des plans informatiques et des services en ligne pour les consommateurs d'eau. Ces charges sont imputées aux services, qui définissent leur prix de l'eau.

Sophie PAJOT s'inquiète du maintien du prix de l'eau malgré ces investissements.

Nicolas JUILLET met en évidence la dilution des coûts que permet la mutualisation. L'établissement par le syndicat des factures de l'agglomération troyenne permet de réduire de 12 % le coût des factures pour les autres collectivités. Il en va de même pour les permanences centralisées, avec un seul responsable, 7 jours sur 7 et 365 jours par an. Enfin, la mutualisation a permis de réduire le coût des assurances de 200 M€ à 70 M€.

Sophie PAJOT souhaite savoir comment le SESAM gère son patrimoine.

Gilles de MONTALEMBERT estime que les adductions d'eau sont le gros de son capital. Une étude très fine du patrimoine est en effet indispensable et les tuyaux sont très suivis. Le schéma directeur est remis à jour annuellement, avec un plan pluriannuel qui inclue, chaque année, le remplacement des secteurs les plus touchés. 231 km de réseau ont fait l'objet d'une recherche de fuite et 172 fuites ont été réparées en 2017. La gestion au jour le jour par SUEZ et les services internes permettent, par un travail très fin, de renouveler le moins possible et de parer au plus urgent.

Sophie PAJOT s'enquiert des petites astuces de gestion évoquées.

Gilles de MONTALEMBERT explique qu'un programme sur dix ans a été élaboré, ce qui permet de mutualiser les travaux sur les réseaux avec ceux liés à l'installation de la fibre ou de voirie communale ou cantonale. Il importe de se montrer imaginatif. Le SESAM a aussi souscrit aux appels à projets de l'AESN. Les résultats de la première tranche ont permis d'économiser 20 000 m³ de fuites, soit 2% de rendement. La gestion fine, l'action intelligente et la maîtrise d'œuvre en interne permettent, avec des moyens supplémentaires, d'obtenir les résultats que l'agence de l'eau recherche. Gilles de MONTALEMBERT invite à faire confiance aux gestionnaires locaux.

Il évoque d'autres astuces, comme réduire la pression dans les tuyaux fuyards qui connaissent peu de consommation. Selon le lieu et l'importance du problème, il est parfois possible d'attendre un peu avant de remplacer les tuyaux. Il souligne l'importance de se pencher sur le coût économique et social du remplacement des tuyaux. Enfin, la Caisse des dépôts accompagne les projets importants avec des prêts à 1,30 % ou 1,40 % sur du long terme. Elle peut devenir un partenaire supplémentaire, avec la nouvelle banque qu'elle a mise en place.

Grâce à cet ensemble d'actions, Gilles de MONTALEMBERT espère parvenir à un taux de renouvellement des réseaux de 1 % voire 1,50 % dans les années qui viennent.

Sophie PAJOT donne lecture de la dernière question : « *quel est selon vous le domaine prioritaire sur lequel doit porter la solidarité en matière de financement de la politique de l'eau envers les territoires ruraux ?* ». Elle sollicite les interventions de l'assemblée.

Abelardo ZAMORANO évoque un nouveau fonds national de solidarité pour les communes en difficulté. Il est aussi proposé aux départements de remplacer l'ingénierie publique, disparue.

Nicolas JUILLET rappelle que chaque département a une configuration différente. Doivent-ils forcément reprendre ce que l'Etat supprime ? Dans l'Aube, l'ingénierie publique du

département est mise à la disposition des collectivités mais elle ne travaillera pas sur l'eau et les rivières puisque le syndicat départemental s'en occupe. Chaque territoire trouve sa solution. Nicolas JUILLET entend évoquer la solidarité nationale et la réhabilitation des réseaux mais, quand les territoires sont organisés, les dispositifs se mettent en place. Il espère que les Assises feront remonter l'idée qu'il convient de ne pas aider ceux qui n'ont rien entrepris et n'ont pas assumé le coût du renouvellement et que la solidarité ne doit pas consister à aider l'immobilisme.

François SAUVADET prévoit un débat sur cette question. Les départements ont déjà mis en place des services pour les communes mais ils ne doivent pas réaliser ce qui est effectué par ailleurs. Le comité de bassin a exprimé avec constance sa volonté d'assurer une présence territoriale de conseil et d'accompagnement aux collectivités, qu'il conviendrait même de renforcer compte tenu des défis, au moment même où l'AESN perd encore 55 agents. L'expertise est nécessaire pour les acteurs de terrain. La réduction d'effectifs doit se décider opportunément et François SAUVADET appelle à préserver les compétences solides et avérées et les bonnes connaissances territoriales. Les départements ont également mis en place des conseils. Il est peu probable que l'Etat investisse de nouveau dans le conseil et l'ingénierie territoriale mais François SAUVADET estime que ces éléments relèvent du rôle des départements.

Seine-Normandie compte 145 000 km de réseau, avec un taux de renouvellement de 0,6 % par an alors que le double serait nécessaire. La solidarité doit concerner les territoires où la charge du renouvellement des réseaux serait insupportable compte tenu du nombre d'habitants. Elle ne doit pas bénéficier à Paris. A cet égard, François SAUVADET note d'ailleurs une inversion au sein du comité de bassin, avec l'instauration d'une véritable solidarité territoriale. Paris a bien conscience que si les problèmes de l'eau ne sont pas réglés en amont, les conséquences se feront sentir en aval et les opérateurs de l'eau ont pris des initiatives concernant les risques liés aux inondations. Des investissements massifs seront nécessaires, notamment pour la réserve de la Bassée. Paris a conscience qu'elle ne peut pas s'exonérer de ses responsabilités vis-à-vis de l'amont pour l'eau et pour les inondations.

François SAUVADET réaffirme le principe selon lequel l'argent de l'eau doit aller à l'eau, et éventuellement à la biodiversité. Ce n'est pas une ressource dans laquelle l'Etat peut puiser pour régler ses problèmes budgétaires. Les consommateurs sont prêts à payer, pour peu qu'ils sachent que leur argent va aux seuls usages de l'amélioration des services et à la préparation du futur.

Sophie PAJOT propose à Etienne Henriot de passer aux réponses à la quatrième question.

Etienne HENRIOT indique que « *l'aide au changement des pratiques agricoles pour réduire les intrants et préserver les captages et les nappes* » atteint 54,9 %. De nombreux dispositifs existent déjà et des programmes d'action sont déployés dans ce domaine. L'aide à la rénovation des réseaux d'eau usée et d'eau potable ressort à 33,8 %. La réponse suivante concerne l'aide à la protection des captages d'eau potable, ce qui rejoint l'accompagnement au monde agricole, et enfin l'aide à l'assainissement non collectif. L'aide aux usines de traitement n'a pas retenu l'attention de l'assemblée, qu'il remercie de sa participation aux sondages.

❖ **Quel est selon vous le domaine prioritaire sur lequel doit porter la solidarité de bassin envers les territoires ruraux ?**

Sophie PAJOT s'enquiert des pistes proposées par l'AESN en matière de mobilisation des acteurs et de solidarité entre les territoires, au-delà de la nouvelle aide à la réhabilitation des

réseaux de distribution d'eau potable, du maintien d'un taux rural bonifié et de la contractualisation avec les acteurs.

Marie-Dominique MONBRUN rappelle que 60 % des communes du bassin comptent moins de 500 habitants et que 70 % de la population se concentre dans des communes de plus de 3 000 habitants. Le bassin présente de nombreuses fractures écologiques, liées à l'héritage du passé, en termes de pollution dans les nappes et dans les réseaux, dont certains peuvent relâcher des substances nocives. Concernant la problématique majeure des pollutions d'origine agricole, l'AESN maintient ses aides à l'agriculture comme levier d'action. Par ailleurs, elle va renforcer son soutien aux filières à bas niveau d'intrants et aux appuis techniques (contrats de territoire eau et climat et appui technique supra-territorial). Par la conditionnalité de ses aides, l'agence encourage la responsabilisation des collectivités qui s'engagent à dresser de bons diagnostics et anticipent l'avenir dans des schémas planifiés sur le long terme. Enfin, la solidarité internationale représente 0,65 % des aides de l'agence de l'eau, en particulier en faveur de la lutte contre le changement climatique, dans le cadre de la loi OUDIN-SANTINI.

Sophie PAJOT souhaite connaître l'appréciation de Michèle CROUZET sur la mobilisation des élus et des services de l'Etat dans l'Yonne en faveur de la politique de l'eau.

Michèle CROUZET juge la démarche très bonne. Le préfet a en effet souhaité la création d'un comité départemental de l'eau et la signature d'une charte qui permette de responsabiliser les acteurs pour la protection des bassins de captage. 50 % de ceux de Bourgogne se trouvent dans l'Yonne, dont 281 sont en service et 126 abandonnés. Il est donc urgent d'agir. Pour que les résultats soient désormais à la hauteur, l'objectif est de responsabiliser les acteurs et de leur imposer des obligations de moyens et de résultats mesurables. Dans le cadre de la protection des captages, elle conduit aussi une action pour aider l'agriculture biologique à s'installer sur le captage du Moulin des Fées via un aménagement foncier.

Sophie PAJOT se demande comment l'usager s'y retrouve dans un tel millefeuille.

Michèle CROUZET renvoie la responsabilité de la communication au préfet, qui met en place la charte et le comité autour des bassins de captage à protéger. 14 bassins prioritaires sont déjà répertoriés et huit sont à venir. Si les acteurs locaux ne jouent pas le jeu, le préfet prendra des décisions pour les obliger à faire ce qui doit être fait. Les acteurs obligés de rendre compte annuellement sont très nombreux. Les résultats doivent être mesurés autant que possible et un tableau de bord sera mis en place. Les contrats globaux et les syndicats auront désormais, au travers de ce comité, des objectifs à atteindre.

Frédéric LETOURNEAU, adjoint au chef du service Environnement de la DDT et animateur de la de la Mission Inter-services de l'eau et de la nature précise que les mesures mises en place en matière de communication sur la qualité de l'eau incluront des informations régulières sous forme électronique, à destination de la population, et des réunions thématiques de tous les présidents et maires avant la fin de l'année, par exemple sur les problématiques actuelles de métazachlore. Par ailleurs, une démarche d'ateliers de territoire sur la thématique de l'eau est mise en place sur le périmètre du PETR du Grand-Auxerrois et du bassin Yonne-médian, pour aller au contact des habitants sans attendre qu'ils le fassent. Se rendre sur des marchés ou être présent lors de fêtes populaires paraît un bon levier pour expliquer les démarches menées par l'agence de l'eau et permet de se rendre compte que les gens savent beaucoup mais que la connaissance et la communication présentent des défaillances fortes.

Sophie PAJOT propose à François SAUVADET de revenir sur les résultats du sondage.

François SAUVADET y voit la responsabilité des acteurs locaux. L'aide au changement des pratiques agricoles pour réduire les intrants représente un enjeu majeur à l'échelle du bassin. 60 % de la population du bassin dépend des captages d'eau souterraine, dont 400 ont été abandonnés suite à des pollutions diffuses. Sur ses 1 725 masses d'eau superficielle, 667 subissent une pression diffuse agricole. Permettre une transition agricole représente donc un enjeu très important. Mais il sera nécessaire de cibler, et donc de mesurer les résultats, ne serait-ce que pour montrer aux consommateurs que les efforts consentis permettent des avancées. La multiplication des critères donne l'impression de régresser alors que les progrès sont considérables.

François SAUVADET souhaite que toutes les démarches de protection soient examinées à l'aune du changement climatique. Il a pris conscience, grâce à l'agence de l'eau, des effets de ce changement sur les habitants de son département à l'horizon 2100. La Côte-d'Or, située à la croisée de trois bassins, est le premier département français à se doter d'une stratégie d'adaptation au changement climatique. Chaque région (Auxois-Morvan, Châtillonnais ou Plaine de la Saône) présente une situation hydrologique différente et il est impossible d'avancer sans en tenir compte. François SAUVADET invite tous les départements à travailler sur leur stratégie d'adaptation au changement climatique afin d'adapter les outils aux problématiques de qualité de l'eau mais aussi, dès demain, de quantité.

Catherine SCHMITT, présidente, Yonne Nature Environnement, France Nature Environnement Bourgogne, précise qu'elle n'est pas fière de constater que l'Yonne est le département le plus touché par les pollutions agricoles et s'alarme de la fermeture des captages. Elle témoigne que les habitants des petites communes rurales n'ont pas d'information et que les institutions ne savent pas leur expliquer leur travail accompli ou le regroupement des structures compétentes. Elle se dit donc inquiète de la réduction des budgets de communication et appelle à comprendre le désarroi de ceux qui subissent des distributions d'eau minérale depuis un an et demi. La situation s'est globalement améliorée mais pas pour les nitrates ni les pesticides. Par ailleurs, ce qui est dans l'eau se respire dans l'air et les AASQA (associations agréées de surveillance de la qualité de l'air) subissent les mêmes ponctions que les agences de l'eau. Catherine SCHMITT invite à défendre le service public pour que chaque citoyen ait accès à l'information.

Elle revient également sur le stockage de l'eau. Face au changement climatique, une demande majeure de FNE vise à adapter l'agriculture au territoire, à replanter des haies et à redonner du naturel à des zones très malmenées par les produits chimiques.

Michel MASSON propose de traiter les problèmes sous l'angle scientifique, agronomique, et non philosophique. Il ne sait pas ce qu'est l'agriculture à bas niveau d'intrants et estime que l'important, quelle que soit la forme de l'agriculture, est d'apporter la quantité de nitrates que la plante est capable d'assimiler, ce que les technologies de pointe peuvent aujourd'hui mesurer. Le problème n'est pas de baisser systématiquement la quantité d'azote répandue mais celle qui est lessivée dans les rivières et les nappes profondes. Or le consommateur a des exigences contraires. Le blé pour la panification doit contenir des protéines, donc de l'azote, et le blé dur pour les pâtes encore plus. La suppression des néonicotinoïdes obligera les agriculteurs, par exemple pour l'orge d'hiver, à traiter pleinement trois fois, ce qui tuera tous les insectes, alors que les néonicotinoïdes permettent de ne tuer que les insectes qui attaquent la plante.

Michel MASSON appelle à replacer la science et l'agronomie au centre des débats, au détriment de la philosophie et de la communication. Il reconnaît que l'agriculture chimique a provoqué des dégâts environnementaux mais produire coûte que coûte était une demande

des Français après la guerre. Avant 1939, 60 % de l'alimentation des Français était importée. Les produits doivent correspondre à la demande de la société, pour éviter une importation aussi massive. L'agriculture doit poursuivre ses efforts et les nouvelles technologies, que favorise la chambre d'agriculture du Loiret, permettront de répondre au défi de l'environnement et du marché. Michel MASSON comprend le souci des environnementalistes mais invite à se rencontrer sur des sujets précis et réels plutôt que philosopher et lancer des invectives.

Marie-Dominique MONBRUN revient sur les cultures à bas niveau d'intrants, terme couramment utilisé dans les instances de bassin. Ce terme désigne les cultures qui ne demandent intrinsèquement, donc indépendamment des pratiques agricoles, que peu d'engrais et de produits phytosanitaires : chanvre, luzerne, sainfoin... Elle assure qu'elle a conscience des efforts actuels de transformation de l'agriculture mais ils ne peuvent pas reposer uniquement sur l'AESN. Celle-ci doit cibler son intervention sur les actions les plus efficaces. Son budget en la matière s'élève à 250 M€, à comparer aux 9 Md€ de la PAC. Les mesures de solidarité avec le milieu rural du 11^e programme, loin du saupoudrage, devront porter sur les actions les plus efficaces sur les territoires qui le méritent le plus. Pour reprendre les mots de François SAUVADET, la solidarité la plus juste sera celle qui sera définie ensemble.

Marie-Dominique MONBRUN ajoute qu'elle a bien conscience que les contrats territoriaux s'appuient sur des indicateurs de moyens et d'actions, pour initier la dynamique. Aujourd'hui, les instances de bassin demandent d'appuyer le 11^e programme sur des indicateurs de résultats et de se placer dans une logique de projet, en facilitant l'instruction, en réclamant un véritable bilan tous les trois ans et en proposant d'arrêter ce qui n'est pas suffisamment efficace.

Sophie PAJOT remercie les intervenants et donne lecture d'une cinquième question, souhaitée par F. Sauvadet : « *Les agences de l'eau doivent-elles financer l'eau uniquement ? L'eau et la biodiversité humide ? L'eau, la biodiversité, les parcs nationaux et la chasse ? Le soutien au budget général de l'Etat ?* ».

François SAUVADET précise qu'il a demandé l'inscription de cette question de fond à l'ordre du jour de toutes les COMITER.

Sophie PAJOT présente les réponses à la cinquième question : 77,6 % d'entre elles concernent l'eau et la biodiversité humide et 16,3 % l'eau uniquement, favorisant donc l'eau par rapport à l'agence française de la biodiversité, que financent les agences. La situation actuelle est évoquée ensuite, et enfin le soutien au budget général de l'Etat.

François SAUVADET relève que 93 % des répondants pensent que l'argent de l'eau doit revenir à l'eau, et tout au plus à la biodiversité. Il portera ce message. Le comité de bassin est unanime à considérer que la feuille de route est de nature à répondre aux enjeux territoriaux, nationaux et aux engagements de la France mais, si ce n'est pas le cas, qui en assumera la responsabilité ? Il est impossible de gagner le pari de l'eau sans les acteurs locaux et tout autant impossible de gagner les enjeux du changement climatique et l'adaptation des professions agricoles sans accompagnement responsable vis-à-vis de l'agriculture, qui souffre et qui vit chaque contrainte comme une fragilité supplémentaire. François SAUVADET aimerait que le consommateur se saisisse de la question essentielle des produits d'importation arrivant sur les marchés sans contrôle, comme la banane prétendue bio de Saint-Domingue au détriment de celle des Antilles françaises.

Les présidents de comité de bassin rencontreront le Premier ministre et lui demanderont de rendre cohérents les moyens consacrés et les objectifs fixés pour ne pas entrer dans un marché de dupe qui ferait retomber les responsabilités sur les acteurs locaux. Au nom du

comité de bassin, François SAUVADET mettra donc les prélèvements en cause et demandera les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs avant de revenir devant les acteurs locaux pour leur mise en œuvre et leur évaluation.

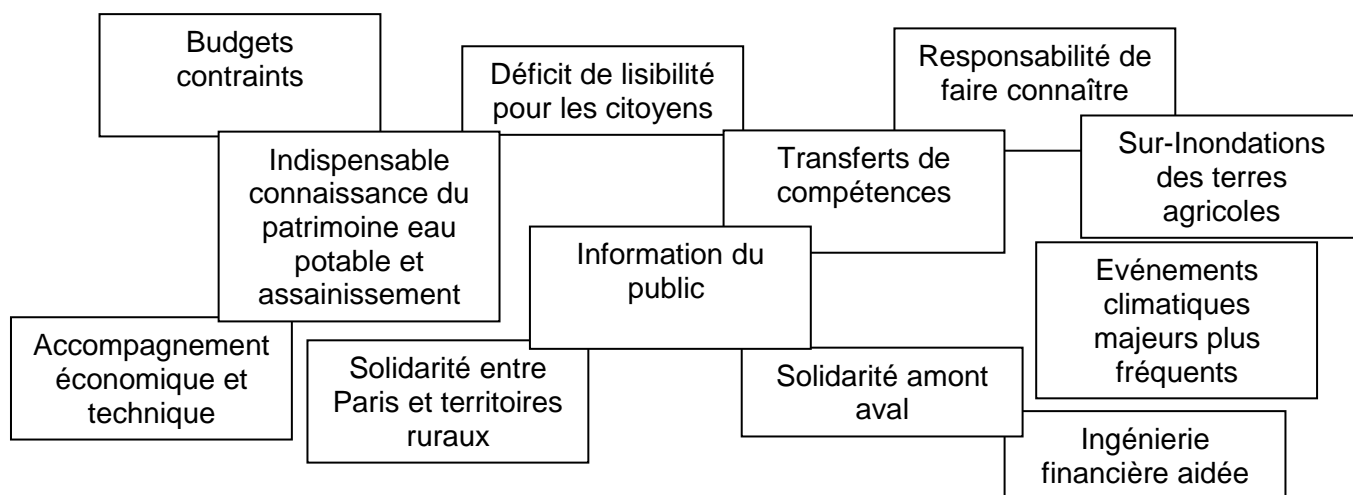
Denis ROYCOURT, vice-président, communauté d'agglomération de l'Auxerrois, revient sur l'importance du réchauffement climatique et les décalages entre les objectifs et les déclarations d'une part et les résultats d'autre part. Les émissions de gaz à effet de serre ont augmenté de 2 % en France en 2017. Comment rendre les objectifs opératoires dans une société libérale ?

François SAUVADET se propose de transmettre la question au Président de la République.

Clôture de la matinée

Sophie PAJOT remercie Sébastien REDOUTÉ, qui a assuré la technique à la base des sondages, Marie GUÉNET, chef du service milieux aquatiques et agriculture, et son équipe pour l'organisation du forum, les intervenants qui se sont succédé, Francis SCHNEIDER et Etienne HENRIOT qui lui ont fait confiance.

Etienne HENRIOT remercie l'assistance de sa participation, verbale ou par les sondages. Il remercie en particulier Gilles de MONTALEMBERT, toujours passionné et attentif à partager son expérience. Il propose en synthèse des débats quelques expressions qu'il a retenues des échanges :



Le dernier sondage permet de fixer les choses et d'appuyer le comité de bassin quand il demande que des priorités soient données aux agences de l'eau et qu'elles puissent redistribuer l'argent qu'elles perçoivent. Le 11^e programme et les Assises sont des chantiers en cours et Etienne HENRIOT invite les participants à prendre part aux consultations publiques qui seront organisées et à alimenter la C3P.

* * * * *